

*Les subsides*

estimons que le gouvernement doit soutenir les activités du secteur privé dans le domaine artistique et qu'il a les moyens de le faire. Par contre, s'il réduit les dépenses publiques, il perdra les activités artistiques du secteur privé.

Le député parle de responsabilité financière. Comment pourrait-il être logique de ralentir des activités utiles qui reviennent, en fait, à investir dans l'économie? Si nous réduisons le financement des arts, nous perdons du même coup les investissements du secteur privé. Cela nous fait perdre des recettes et nous risquons fort de nous retrouver avec un déficit plus élevé et un plus grand nombre de chômeurs. Pour assumer ses responsabilités financières, le gouvernement doit tenir compte de l'ensemble de l'économie et pas seulement du bilan du budget fédéral.

Le député s'est attaqué à la redistribution du revenu. L'une des façons de parvenir à une économie prospère . . .

**M. St. Germain:** J'ai dit que vous vouliez distribuer équitablement des richesses inexistantes.

**M. Keeper:** Le député appelle cela «distribuer équitablement des richesses inexistantes», mais il s'est néanmoins attaqué au principe de la redistribution du revenu et je tiens à dire qu'une bonne façon de parvenir à la prospérité économique consiste à répartir le revenu à peu près équitablement. Autrement dit, de façon à ce que les gens puissent avoir suffisamment d'argent pour répondre à leurs besoins essentiels. Quand ce sera fait, nous aurons une économie plus forte.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Monsieur le Président, j'ai apprécié les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Je ne les approuve pas tous, mais je les ai suivis attentivement. Je désire toutefois faire une mise au point. Même si je désapprouve la disparition de «Our Native Land» et que j'entends presque quotidiennement mon collègue, le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner), déplorer la suppression de «The Friendly Giant» à Radio-Canada, aucune de ces émissions n'a été victime des restrictions budgétaires du gouvernement. La société a annoncé que ces programmes seraient touchés avant que le gouvernement prenne des mesures pour réduire le déficit budgétaire. Je veux simplement m'assurer que le député sait que le président de Radio-Canada et ses collaborateurs avaient décidé de sabrer dans ces programmes avant l'annonce des compressions budgétaires, en novembre. Le président de Radio-Canada l'a dit devant le comité permanent des communications et de la culture la semaine dernière.

Je voudrais poser une question au député. Vu que nous devons de toute manière obliger ces énormes sociétés et organismes de la Couronne, qui coûtent très cher, à faire un meilleur usage des deniers publics, mais que nous ne pouvons pas leur dire, et surtout pas à Radio-Canada, sur quels postes de leur budget ils devraient faire des économies, le député prétend-il sérieusement que le gouvernement devrait donner des instructions à ce sujet? Pense-t-il que nous devrions dire à Radio-Canada d'éliminer telle émission et de maintenir telle autre? N'estime-t-il pas qu'il serait dangereux que le gouvernement dise à une société publique ce qu'elle devrait ou ne devrait pas diffuser?

**Le président suppléant (M. Charest):** Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) dispose de 30 secondes.

**M. Keeper:** Je me permets de rappeler, monsieur le Président, que Radio-Canada s'est arrangé pour remettre au programme l'émission «The Friendly Giant». Pourquoi la société ne pourrait-elle pas faire de même pour «Our Native Land»? Il m'est impossible de traiter des questions complexes soulevées par le député en 30 secondes. C'est un sujet important dont je ne veux pas parler d'une façon désinvolte.

[Français]

**M. Charles Hamelin (Charlevoix):** Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir d'intervenir sur cette motion de l'opposition. J'ai eu l'occasion au cours de cette journée, particulièrement ce matin, d'entendre les interventions de mes collègues là-dessus et en particulier le plaidoyer formidable du député et collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui s'est voulu le défenseur des arts et de la culture. Son plaidoyer a d'ailleurs été reconnu par notre collègue le secrétaire parlementaire à cet effet.

**Mme Coppes:** Quel talent!

**M. Hamelin:** Il s'est donc fait le grand défenseur des arts et de la culture au Canada. Il a manifesté, bien sûr, énormément d'énergie à exprimer sa volonté de promouvoir l'identité canadienne.

**M. Gauthier:** Excellent!

**M. Hamelin:** Il a même accusé notre ministre actuel de ne pas se montrer ce défenseur des arts et de la culture . . .

**M. Gauthier:** C'est vrai!

**M. Hamelin:** . . . à telle enseigne qu'on aurait cru que lui s'attribuait ce rôle de grand héros, champion défenseur des arts et de la culture. Ce qu'il y a d'étonnant, comme le mentionnait d'ailleurs à plusieurs reprises notre collègue de Broadview-Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald), c'est que, au cours des 20 ans de régime libéral, comment se fait-il que notre collègue de Saint-Denis n'a pas été capable de se montrer, lui, le défenseur des arts et de la culture puisque notre collègue de Broadview-Greenwood a indiqué que la situation des artistes s'était détériorée au cours de ce trop long mandat libéral . . . Il est quand même étonnant, d'une part, qu'on entende cela de la part de notre collègue de Saint-Denis. Faut-il considérer également, d'autre part, la motion d'aujourd'hui non pas sur la forme mais quant au fond comme un plaidoyer en faveur des arts et de la culture au Canada? Je pense que nous sommes tous ici les défenseurs des arts et de la culture.

• (1640)

Je viens d'une circonscription où les arts et la culture jouent un grand rôle, où les peintres et les écrivains et d'autres artistes manifestent tous une vitalité, et Charlevoix a servi souvent de toile tant au figuré que dans les faits à des œuvres considérables ainsi qu'à la naissance et aux progrès de peintres et d'artistes vraiment exceptionnels au Canada.